

Certifié conforme

AMG CONSTRUCTION

EURL au capital de 1500 euros

Siège social : 3 chemin du serre blanc 30140 BOISSET ET GAUJAC

917 887 093 RCS Nîmes

(La « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29/08/2024

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29/08/2024

Le 29/08/2024, l'assemblée de l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Madame TEK GAMER, résidant 656C chemin MAS BREGON 30140 BOISSET et GAUJAC, ci-nommé l'« **Associé** », est propriétaire de l'intégralité des 100 parts sociales (**EURL**) composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par Madame TEK GAMER (le « **Président** »), gérant de la Société, lequel constate que l'Associé unique possède la totalité des parts sociales (**EURL**) composant le capital social.

AMG

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés à l'Associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du *3 chemin du serre blanc 30140 BOISSET ET GAUJAC*, au *656C chemin MAS BREGON 30140 BOISSET et GAUJAC*, et ce à compter du 29/08/2024.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article *[numéro de l'article]* des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 656C chemin MAS BREGON 30140 BOISSET et GAUJAC»

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

AMG

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Madame TEK GAMER

A.M.G. Construction
3 chemin du Serre Blanc
30140 Boisset et Gaujac
Tél. : 07 68 03 20 93 - 07 68 35 91 17
Mail : amgconstruction30@hotmail.com
Siret : 894 733 558 00013

AMG